



Pension alimentaire diminuée

Par **Angela970**, le **09/02/2010** à **23:22**

Bonsoir,

Voilà le père de ma fille me verse une pension alimentaire depuis 4 ans , suite à un accord à l'amiable avec une avocate.

Il me verse 200.00 Euros par mois , je n'ai jamais demander d'augmentation.

Aujourd'hui , il veut diminué la pension alimentaire , car il va être en retraite en Avril de cette année , en étant à l'armée comme Caporal-Chef durant 25 ans. Il me dit qu'il va perdre 300.00 Euros. Notre fille à 11 ans , et son père ne s'en occupe jamais (pas de visite - pas de Noel - pas d'Anniversaire - pas de Vacances)il ne veut pas l'a reconnaitre non plus puisqu'il m'a toujours dit qu'à l'armée c'est écrit dans son dossier célibataire - sans enfant... et il ne veut plus me payer par chèque.

Actuellement je suis à la recherche d'un emploi. Suis-je obligé d'accepter ce qu'il me demande ?

Merci de votre compréhension , cordialement.

Par **Laure11**, le **10/02/2010** à **00:02**

Bonsoir,

Je pense qu'il est plus sage d'accepter la proposition du père de votre fille, vous risqueriez de tout perdre.

Il ne l'a pas reconnue, il n'a aucune obligation de vous verser une pension alimentaire.

Bon courage.

Par **Angela970**, le **10/02/2010** à **16:06**

Bonjour,

Oui mais , aujourd'hui il a changé d'avis... il veut arrêter de verser la pension alimentaire car il va vivre en concubinage et il ne souhaite pas que sa compagne apprenne qu'il a une fille. Concernant l'accord à l'amiable lui et moi avons le même document signer par nous deux , et

l'avocate à également un exemplaire , il a écrit qu'il s'engage à verser une pension alimentaire de 200.00 Euros chaque mois jusqu'à ce que notre fille subvienne seule à ces besoins.

Par **JURISNOTAIRE**, le **10/02/2010** à **22:59**

Voir commencement d'exécution d'une obligation naturelle.

Par **Angela970**, le **11/02/2010** à **15:15**

Bonjour,

Merci pour votre conseil.

Par **Angela970**, le **17/02/2010** à **00:05**

Bonsoir,

Oui, hélas c'est comme ça avec lui , et il ne voudra jamais reconnaître sa fille parce-que ça ne se fait pas dans sa famille , et il n'a jamais eu un comportement de papa avec sa fille. Et pourtant je ne comprend pas qu'après 25 ans dans l'armée en tant que Caporal-Chef , avec des séjours de 2 ans et des Opex de 4 à 6 mois , il est perdant dans sa retraite !?! surtout qu'il a récupéré la maison de ces parents et acheté une maison à sa mère mais , non sa fille l'empêche de dépenser son argent comme il veut , et il préfère dépenser son argent à des soirées beuverie entre copains à l'armée... Je pense qu'il a pas de coeur , car sa fille a déjà été hospitalisé puisqu'elle est asthmatique depuis sa naissance , donc si je l'informe , bien il ne répond jamais , et ne demande jamais de nouvelles.